



Fédération Française
de Spéléologie

**Comité de Spéléologie Régional
Occitanie**

Campagne Projets Sportifs Fédéraux 2020 Critères d'attribution de la région Occitanie

Contexte général

L'attribution des fonds PSF (pour « Projets Sportifs Fédéraux ») s'est faite en 2020 avec un fonctionnement entièrement renouvelé par rapport au CNDS qu'elle remplace puisque cette attribution a été décidée par les fédérations selon une enveloppe globale imposée par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Au sein de la Fédération Française de Spéléologie, il a été décidé que 35% de cette enveloppe serait dédiée aux CSR, les 65% restants allant aux clubs et CDS. Cette dernière partie a été répartie entre les régions au prorata du nombre de fédérés (pondéré par le nombre de jeunes et de femmes) et chaque région a été chargée de former un Comité de Pilotage Régional (CoPil) pour examiner les dossiers et attribuer les subventions.

Le seuil minimal de demande avait été fixé par l'ANS à 1 500€ (ou 1 000€ quand le siège de l'association se trouve en Zone de Revitalisation Rurale ou en Quartier Prioritaire de la Ville)

Contexte régional Occitanie 2020

En Occitanie, le CoPil est constitué de 5 membres du Comité Directeur du CSR et 4 membres « extérieurs ». Cette année, seuls 3 membres extérieurs ont candidatés, le CoPil était donc formé de huit personnes, issues de sept CDS différents. Vu les circonstances, sa composition n'a pas pu être validée par un vote de l'AG, elle l'a été uniquement par le Comité Directeur. La liste complète des membres est disponible sur le site internet du CSR.

L'enveloppe à répartir s'élevait à 33 635€ dont 7 550€ spécifiquement dédiés aux clubs. Après harmonisation au niveau national, une enveloppe supplémentaire de 1 000€ a pu être attribuée.



Comité de Spéléologie Régional Occitanie

7 rue André Citroën 31130 BALMA

06 26 51 96 45– csro@ffspeleo.fr

<https://csr-occitanie.fr/>

<http://pollution-karst.com>

www.ffspeleo.fr

Douze CDS et neufs clubs ont déposé des dossiers de demande, pour un montant total de 77 242 € (61 090€ pour les CDS et 16 152€ pour les clubs).

Modalité de fonctionnement

Les 21 dossiers représentaient un total de 51 actions. Pour chaque action, deux rapporteurs ont été désignés parmi les membres du CoPil, tous deux extérieurs au département de la structure (club ou CDS) demandeuse. Les rapporteurs ont rempli une fiche individuelle sur chaque projet (avec description du projet, informations financières, remarques sur sa cohérence, son rayonnement, ses points forts et faibles...) et un tableau partagé en ligne qui résumait les points forts et faibles de chaque projet.

En trois réunions successives (une dizaine d'heures de réunion sur deux jours), les membres du CoPil ont attribué une note à chaque dossier grâce aux commentaires des rapporteurs :

- (1) Projet original et porteur, prioritaire
- (2) Projet classique mais important
- (3) Projet intéressant mais impossible à subventionner avec des subventions restreintes
- (4) Projet non éligible ANS
- Une note (2,5) a souvent été attribuée pour des projets qui paraissaient importants à soutenir mais que nous savions d'avance, vue l'enveloppe dont nous disposions, qu'il serait impossible de le faire.

Même en ne retenant que les projets notés (1) et (2) et en diminuant les demandes clairement surévaluées, le total des sommes demandées était supérieur de 16 000€ à la somme à attribuer. Le CoPil a alors « raboté » toutes les demandes de manière à peu près égale, en veillant à favoriser les critères énoncés ci-dessous.

Pour les subventions à attribuer aux clubs, l'avis des présidents de CDS a été systématiquement sollicité pour validation.

Le résultat de cette concertation a ensuite été transmis au CoPil national. Ce dernier a pu proposer plus tard une enveloppe supplémentaire de 1 000€ qui a été répartie sur les projets que nous avons eu le plus de remords à « raboter ». La proposition ainsi faite a été validée dans son intégralité par le CoPil national.



Comité de Spéléologie Régional Occitanie

7 rue André Citroën 31130 BALMA

06 26 51 96 45– csro@ffspeleo.fr

<https://csr-occitanie.fr/>

<http://pollution-karst.com>

www.ffmpegleo.fr

Critères d'attribution

Trois éléments ont été pris en compte pour discuter et classer les projets.

(1) *Cohérence du projet.* Le CoPil a particulièrement apprécié les dossiers clairs, où l'action à effectuer était précisément décrite avec un budget réaliste qui permettait de bien saisir l'utilisation réelle des subventions demandées. Au contraire, les dossiers « fourre-tout », qui mélangeaient des actions trop différentes (initier des jeunes et faire de l'explo à l'étranger, rencontrer des scolaires et faire de la dézob en fond de gouffre...) ou ceux dont les budgets étaient illisibles ont eu des a priori plus négatifs.

(2) *Insertion dans la politique fédérale :* Pour les CDS, tout dossier cohérent a été subventionné, même si le contenu de ses actions laissait à désirer, afin de permettre un développement de tous les territoires et de ne pas décourager le travail des bénévoles. Pour les clubs, la cohérence des projets avec la politique du CDS et la possibilité de collaboration club/CDS a été un critère déterminant. Les projets qui incluait plusieurs clubs et renforçaient donc le dynamisme d'un CDS ont été favorisés.

(3) *Portée et intérêt du projet.* Les projets les plus porteurs en termes de développement ont été valorisés, c'est-à-dire ceux qui semblaient les plus susceptibles d'augmenter le nombre de fédérés (en particulier les jeunes) ou de donner une image positive de nos activités : projet en collaboration avec les scolaires, initiations d'un public large, mise en valeur d'une découverte ou d'une cavité... Ils ont été notés 1 et nous nous sommes efforcés de les subventionner au plus près de ce qu'il nous semblait nécessaire. De nombreux projets, bien que moins porteurs, ont été considérés comme importants à porter, notamment par les CDS : organisation de formations techniques, mises en sécurité de sites... En général notés (2), ils ont été subventionnés, même si les sommes allouées ont en général du être limitées. Les projets de publication (régulière ou ponctuelle), de rassemblement, d'exploration ou de travaux scientifique, bien que pour la plupart d'un intérêt indéniable n'ont pas pu être aidé par manque de financement.

Deux critères n'ont pas été jugé pertinents pour juger des dossiers :

(1) *Taille de la structure demandeuse :* aucune proportionnalité, même approximative, n'a été faite entre la subvention allouée et le nombre de fédérés.



Comité de Spéléologie Régional Occitanie

7 rue André Citroën 31130 BALMA

06 26 51 96 45– csro@ffspeleo.fr

<https://csr-occitanie.fr/>

<http://pollution-karst.com>

www.ffmpeg.fr

Inversement, le CoPil a été sensible au fait que de petites structures (clubs ou CDS) parviennent à proposer des actions d'envergures.

(2) *Rapport entre la subvention demandée et le budget de l'action* : Ce critère n'a pu être retenu vu la présentation très différente des budgets prévisionnels des actions en fonction des dossiers. Le CoPil a cependant été sensible aux projets qui faisaient appel, même pour des sommes faibles, à des financements autres (commune, département, FAAL, participation des bénéficiaires...). Au contraire, les projets qui incluaient trop de charges extérieures dans leur budget ont eu un a priori défavorable car cela ne permettait en général pas d'avoir de visibilité sur l'utilisation des subventions demandées.

Evolutions pour l'avenir

Cette première campagne était nécessairement imparfaite. Bien des éléments peuvent et doivent être améliorés à l'avenir, les quelques idées qui suivent ne sont que quelques pistes.

Au niveau national, il est nécessaire de négocier avec l'ANS pour faire évoluer deux points :

-diminuer le seuil minimal des demandes : pouvoir demander (et attribuer) des subventions de 300 ou 500€ permettrait de mieux répartir les subventions sur le territoire et donc de mieux aider les clubs.

- supprimer la répartition minimale obligatoire clubs/CDS qui contraint énormément la répartition et correspond peu aux réalités de nos structures (peu de clubs montent seuls des actions d'envergures mais beaucoup y participent).

Au niveau régional, il est essentiel de mieux former les structures (CDS comme clubs) pour monter les dossiers, par la diffusion de documents et par des formations/discussions. Il s'agit à la fois d'aider à mieux comprendre certains aspects du dossier (notamment le budget en plan comptable associatif), de faire correspondre au mieux les demandes à notre mode de fonctionnement (notamment mieux expliquer le détail concret des actions) et d'harmoniser les pratiques pour que l'évaluation soit plus aisée.

Pour le CoPil régional Occitanie
Benjamin WEBER
Président du CSR Occitanie



Comité de Spéléologie Régional Occitanie

7 rue André Citroën 31130 BALMA

06 26 51 96 45– csro@ffspeleo.fr

<https://csr-occitanie.fr/>

<http://pollution-karst.com>

www.ffmpeg.fr